

# ZOOM

A propos de  
toxicomanie  
en région  
lausannoise

N° 3 Janvier 1997

Rel'ier  
Route de Crissier 9  
1020 Renens

**E**n janvier 96, le Conseil communal lausannois adoptait le *rapport-préavis 119* définissant les grandes lignes d'une politique dans le domaine de la toxicomanie.

Parmi les différentes mesures préconisées, la mise en place d'un dispositif de distri-



tif de distri-

*édito*

bution de matériel d'injection stérile fut l'objet d'un débat de fond passionné : vécue comme une première dans le Canton, cette initiative s'inscrivait clairement dans une stratégie de réduction des risques déjà adoptée par d'autres villes suisses depuis plusieurs années.

L'éventualité d'un bus de distribution (comme à Genève)

a été écartée dans un premier temps. Un dispositif plus souple a été choisi : cette tâche a été confiée aux intervenants de rue déjà en contact direct avec les consommateurs.

## **Distribuer des seringues propres aux toxicomanes ?**

Le bien-fondé de cette mesure de santé publique semble désormais acquis pour la grande majorité des professionnels : préserver du risque d'hépatite ou de transmission du VIH, éviter que la santé des consommateurs ne se dégrade encore davantage, responsabiliser les personnes dans leur consommation...

Toutefois cet avis n'est pas partagé entièrement dans le grand public.

Voici donc le thème de **ZOOM** n° 3 :

- comment cette mesure a-t-elle été mise en œuvre dans le contexte lausannois ?
- Qui a été associé à la démarche ?
- Quel bilan provisoire en tirer ?
- Quelles sont les réactions des différents acteurs ?

**Municipaux  
Elus locaux  
Policiers  
Médecins  
Travailleurs  
sociaux**

*Cette publication  
s'adresse à vous !*



*On estime que 2500 personnes environ consomment de l'héroïne/cocaïne de façon régulière ou occasionnelle (pour certains de 4 à 10 injections par jour) dans le canton de Vaud. En 1994, 450 seringues étaient vendues journalièrement en pharmacie. Un bilan dérisoire qui a rendu indis-*

*parole à...*

*cutable la nécessité de faciliter l'accès au matériel d'injection. Les modalités du dispositif lausannois ont été conçues et sont évaluées dans le cadre d'un groupe de travail présidé par la Direction de la Sécurité sociale. Parmi les acteurs concernés, il y a notamment la représentante de la Société des pharmaciens de Lausanne, une délégation de la police et du service de la voirie, ainsi que les*

**Rel'ier:** *selon les chiffres avancés le nombre global de seringues distribuées est, dès le début, relativement important (environ 4000 par mois). On constate ensuite une hausse régulière (jusqu'à 25 000 par mois) qui tend aujourd'hui à se stabiliser comme on le constate ailleurs en Suisse. Comment expliquez-vous l'évolution de cette courbe ?*

Ce qui fait l'originalité du système lausannois, c'est que la soupe, comme la Pastorale, étaient déjà fréquentés par des consommateurs très dépendants. Se faire connaître n'a donc pas été un problème. La progression du nombre de seringues remises s'explique donc surtout par l'intégration progressive d'un message préventif clair: un shoot, une seringue. Pour les consommateurs, cela a impliqué un changement notable dans

leurs habitudes d'injection et l'utilisation d'un nombre de seringues nettement plus important qu'auparavant. Par ailleurs, il faut ajouter le développement du marché de la cocaïne dont la consommation implique plus d'une dizaine d'injections par jour.

## Parole à un intervenant

**Rel'ier:** *on insiste beaucoup sur le retour des seringues sales. Comment vos usagers ont-ils accepté la pratique des boîtes de récupération que vous mettez à disposition ?*

Cela s'est fait progressivement, mais finalement assez rapidement. Dès le moment où on leur en donne les moyens, les usagers jouent le jeu. Nombre d'entre eux ramènent les bacs que nous leur avons remis, sans compter ceux qui confient leurs seringues sales aux pharmacies. De son côté, et malgré l'augmentation notable de

seringues sur le marché, la police, comme la voirie n'a pas constaté d'aggravation sur la voie publique (seringues sales abandonnées). Enfin des containers de récupération seront prochainement répartis en quelques endroits fixes de la ville.

**Rel'ier:** *globalement quel bilan tirez-vous de ces premiers mois de pratique ?*

On a toujours parlé des risques de transmission du Sida. Cela, tout le monde le sait. Mais l'hépatite, ou plus simplement des abcès ou des phlébites répétées auront aussi des conséquences fâcheuses. Améliorer les pratiques d'injection, c'est se battre contre tout cela. D'où l'importance de la collaboration entre nous tous, gens de terrain et médecin des rues, un partage des rôles possibles parce que nous nous connaissons bien.

Et aussi, à partir de discussions sur la récupération du matériel avec nos usagers, une conscience plus claire de leur responsabilité par rapport à la population en général. De notre côté, nous avons aussi évolué en précisant le cadre: il y a maintenant des heures de distribution au-delà desquelles nous ne revenons pas. Et cela, les usagers le comprennent aussi.

1990: le canton autorise la vente de seringues en PHARMACIE.

1994: 450 seringues vendues journalièrement; plus de 90% des pharmaciens d'accord avec le principe de la vente de seringues.

intervenants chargés de la remise du matériel d'injection. Invité à se joindre à la réflexion, le médecin cantonal a suivi régulièrement l'évolution du projet.

Concrètement, l'achat et le stockage du matériel est assuré par la représentante des pharmaciens qui tient également une statistique des quantités mensuelles écoulées. Le canton a souhaité accréditer les intervenants chargés de la remise du matériel d'injection. Actuellement, l'essentiel de la remise s'effectue à la Pastorale de rue ainsi qu'à la soupe populaire. Dans l'un et l'autre lieu, les consignes sont claires: ce n'est pas un self-service, mais une remise de main à main; pour chaque nouveau contact, une discussion préalable, notamment une explication sur la pratique d'injection et des recommandations sur la récupération des seringues usagées. On peut ramener ses seringues sales; des bacs de récupération sont également distribués et les personnes les ramènent une fois pleins.

**Rel'ier:** est-ce que la remise de matériel d'injection a changé quelque chose pour vous ?

**Antoine:** pas grand chose! je ne viens pas à la Pastorale pour ça uniquement. Pour les shooteurs réguliers, c'est très utile. Moi je ne fais que quelques extras, alors je vais aussi à la pharmacie.

**Rel'ier:** ce qui veut dire que vous utilisez aussi les pharmacies ?

**Antoine:** ...oui, mais je répète que c'est pour les extras; et ça, je peux le planifier. Pour ceux qui sont complètement dedans, c'est autre chose; ils sont dans le stress de trouver les sous, puis la dose; après, ils n'ont plus le temps pour les seringues.

**Liliane:** pour moi, c'est énorme comme changement ... souvent je travaille tard à la Route de

Genève. A ce moment les pharmacies sont fermées. Et puis aussi, une fois la dose achetée, je n'ai plus de quoi pour les seringues. Maintenant je passe et je prends une réserve.

## Parole aux utilisateurs

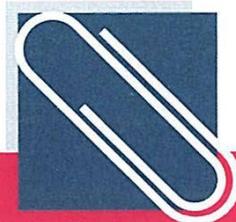
**Jonathan:** avant je ne partageais pas les seringues, mais j'utilisais plusieurs fois la même. Ici ils répètent qu'il faut une nouvelle seringue pour chaque injection, et donc, maintenant, j'en utilise plus. Parce que si on veut vraiment utiliser chaque fois une seringue propre, ça va très vite; avec l'héroïne, c'est 3 ou 4 fois par jour, mais avec la cocaïne, ça triple facilement... Et si on rate les veines, c'est encore plus...

**Rel'ier:** ce «un shoot une seringue», vous paraît-il exagéré, trop propre en ordre ?

**Liliane:** ah! non, quand on peut se le permettre! Ça fait une grosse différence pour les veines. Avec une seringue qu'on utilise plusieurs fois, l'aiguille s'use, ça provoque des bleus, des abcès, on rate la veine et ça donne des phlébites. Mes veines vont beaucoup mieux maintenant.



Les seringues sont distribuées à la pièce (fr. 1.– en pharmacie) ou sous la forme de boîte Flash (fr. 3.– en pharmacie) comprenant deux seringues, quatre aiguilles, des tampons désinfectants, de l'ascorbin, de l'eau et un préservatif.



## brèves

**Qui sont les intervenants habilités à distribuer des seringues dans le dispositif lausannois ?**

### La Pastorale de la rue

Rue de l'Alé 31

1003 Lausanne

Tél. 320 35 00

Ouverte du lundi au vendredi de 16 h à 19 h.

### La Soupe Populaire

Stand à St.-Laurent

(bientôt à la Riponne)

tous les soirs de 19 h à 21 h 30 sauf mercredi et samedi.

**Martine Monnat médecin de rue,** présente à St.-Laurent les mardis et jeudis soirs.

### Les éducateurs de rue du Rel'aids,

natel 077 22 37 36 (Jean-Jacques),

077 21 95 36 (Guy),

079 212 78 87 (Patricia).

### Le dispensaire de la Croix Rouge

Place Pépinet 3 (premier étage).

Ouvert lundi de 17-21 h, mercredi et vendredi de 15-18 h.

### Bus Fleur de Pavé

A la Route de Genève les mardis et jeudis soirs de 22 h à 2 h.

## Livres

### Éléments d'une politique communale dans le domaine de la toxicomanie.

Préavis n° 119 adopté par le Conseil communal de Lausanne en janvier 96. Décrit les 7 objectifs et les 25 actions envisageables ainsi que les financements adoptés par la Ville. Pour commande : tél. 021 315 72 10.

### Toxicomanie et pharmacie.

Situation dans le canton de Vaud, Institut Universitaire de Médecine Sociale et préventive (IUMSP) et Association du Relais, Cahiers de recherche Doc IUMSP 114, 1994.

### Évaluation des mesures de la Confédération destinées à réduire les problèmes liés à la toxicomanie.

Phase 2, (1993-1995), version provisoire, Cahier de recherches n° 111a, 1996, IUMSP.

Pour commande : tél. 021 314 72 72.

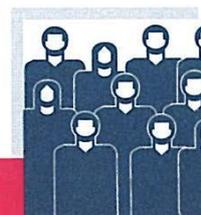
## Bloc notes

1

**Journée «héroïne»,** 30 janvier 1997, programme ARIA; pour inscription tél. 024 426 34 34.

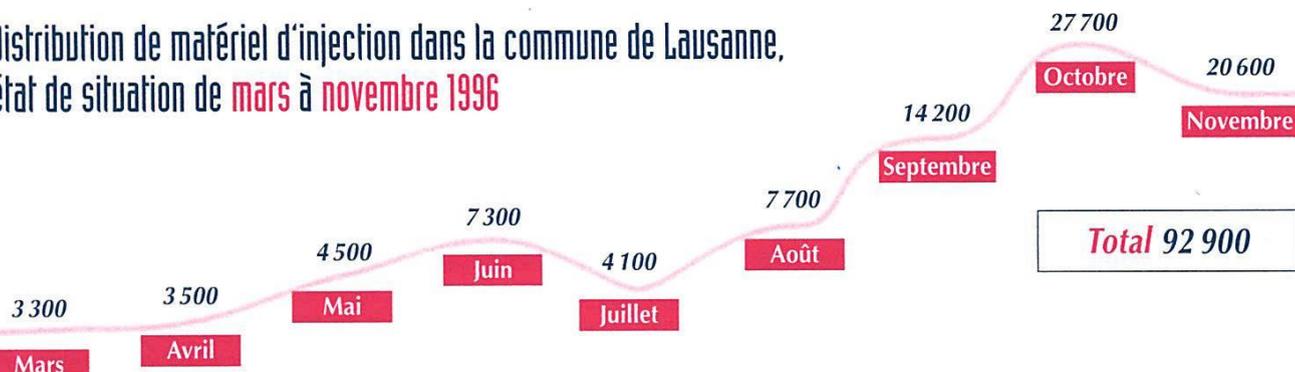
2

**Colloque Femmes et dépendances, Risques et ressources spécifiques,** 25 avril 1997; pour information et inscription ISPA, tél. 021 320 29 21.



## statistiques

Distribution de matériel d'injection dans la commune de Lausanne, état de situation de mars à novembre 1996



Dans le reste de la Suisse on constate la même évolution dans les lieux de remise de matériel d'injection : la courbe tend généralement à se stabiliser au bout de 8-9 mois, avec des variations saisonnières (hausses en été).

### IMPRESSUM

REL'IER - RELais Information Et Réseau

Route de Crissier 9 - 1020 Renens - Tél. + Fax 021 635 60 75

Résponsables de la publication : Anne Dentan, Geneviève Ziegler

Graphisme : Fabio Favini

Zoom est financé  
par la Ville de Lausanne